

*Vos interlocuteurs privilégiés attendent votre appel*



**Sébastien CERVELLON**

06 62 53 84 23 <sup>(2)</sup>

sebastien.cervellon@groupebps.fr



**Aurélie JEREZ**

06 62 98 37 76 <sup>(2)</sup>

aurelie.jerez@groupebps.fr



**Sébastien PELISSE**

06 85 40 81 46 <sup>(2)</sup>

sebastien.pelisse@groupebps.fr

BANQUE POPULAIRE  
DU SUD 

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

Offre soumise à conditions.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Banque Populaire et sous réserve d'éligibilité.

<sup>(1)</sup> Prêt à taux bonifié à 1% qui est accordé en complément d'un prêt professionnel aux conditions en vigueur. Ce prêt bonifié à 1% doit représenter au maximum un tiers du financement global. Taux en vigueur en 2024.

<sup>(2)</sup> Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE et CREDIT MARITIME – 38 bd Georges Clemenceau – 66966 Perpignan Cedex 09 – Téléphone : 04 68 38 22 00 – www.banquepopulaire.fr/sud/ – contact@groupebps.fr – 554200808 RCS Perpignan – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 534 – TVA n° FR 29 554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042). Crédit photo : © rh2010 - Photo retouchée - Version 03/2024 -

Impression : Encre Verte 66240 Saint-Estève.



1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



**PRÊT À 1% <sup>(1)</sup>**

*Réussir c'est être bien accompagné*

BANQUE POPULAIRE  
DU SUD 

## CCI ET BANQUE POPULAIRE DU SUD, UNE MÊME ENVIE

Pour soutenir l'économie de notre territoire, la **Banque Populaire du Sud** a décidé d'ouvrir une enveloppe de prêt bonifié aux ressortissants de nos chambres de commerce et d'industrie.

Pour les professionnels accompagnés par les **CCI** nous proposons, conjointement, l'accessibilité **à un prêt à moindre coût.**

UNE ENVELOPPE DE PRÊT BONIFIÉ DESTINÉE AUX ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR LES CCI : LE PRÊT « **COOPERATION +X** »  
**CCI ET BANQUE POPULAIRE DU SUD**

### POUR QUI ?

Les créateurs d'entreprises pour la reprise/transmission

Les investisseurs des entreprises de + de 2 ans

### LES CARACTERISTIQUES DU PRÊT

<b>TAUX</b>	1% <sup>(1)</sup>
<b>DURÉE</b>	De <b>12 à 60 mois</b> adossé à un prêt complémentaire
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	<b>0€</b>
<b>MODALITÉS</b>	<b>Prêt maximum de 20 000€</b> : Le prêt Coopération +X doit représenter 1/3 du financement total, dans la limite de 20K€ maximum, adossé à un prêt complémentaire. <b>Prêt maximum de 25 000€ pour les entreprises de + 2 ans</b> investissant dans la transition énergétique. Possibilité de prise en charge dans le financement
<b>OBJETS FINANCÉS</b>	Tout objet lié à la reprise, transmission, développement (matériel, travaux, aménagement...) <b>BFR limité à 30% de l'investissement</b> → Possibilité d'avance sur subventions

### LA PROCÉDURE, COMMENT FAIRE ?

Il suffit d'adresser aux correspondants **Banque Populaire du Sud** la liste des professionnels en recherche de financement que vous accompagnez en envoyant par email la fiche de liaison mise à disposition à cet effet. Chaque entrepreneur sera contacté par une agence **Banque Populaire du Sud** de proximité.

### NOS ENGAGEMENTS

Nous contactons **sous 24h** les entrepreneurs recommandés pour prise de RDV

Une réponse **sous 7 jours ouvrés** vous sera apportée sur l'acceptation ou le refus de la demande de financement des entrepreneurs recommandés